

La place du jeûne dans l'Islam

<"xml encoding="UTF-8?">

Lois et vertus du mois béni de Ramadan

La place du jeûne dans l'Islam

Le jeûne dans l'Islam occupe une place privilégiée, puisqu'il constitue l'un des cinq piliers de l'Islam et favorise la piété de l'homme, qui comprend toutes les qualités nobles et agréables, et ouvre les portes de la miséricorde et de la bénédiction de Dieu sur l'homme, tout comme Dieu : dit

وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ الْقُرَى آمَنُوا وَاتَّقَوْا لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَاتٍ مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ ۖ وَالْأَعْرَافُ/69

C'est-à-dire : Si les habitants de ces villages avaient cru et avaient été pieux, nous aurions ouvert pour eux les bénédictions du ciel et de la terre

: Dieu, dans un hadith qudsi, a parlé de la valeur et de la place du jeûne

كُلُّ عَمَلٍ ابْنِ آدَمَ لَهُ، إِلَّا الصَّيَامَ؛ فَإِنَّهُ لِي، وَأَنَا أَجْزِي بِهِ، وَالصَّيَامُ جُنَّةٌ، وَإِذَا كَانَ يَوْمٌ صَوْمٍ أَحَدِكُمْ فَلَا يَرْفُثْ وَلَا يَصْخَبْ، فَإِنْ سَابَّهُ أَحَدٌ أَوْ قَاتَلَهُ، فَلْيَقُلْ: إِنِّي امْرُؤٌ صَائِمٌ. وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ، لَخُلُوفٌ فَمِ الصَّائِمِ أَطْيَبُ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ رِيحِ الْمِسْكِ. لِلصَّائِمِ فَرْحَتَانِ يَفْرَحُهُمَا: إِذَا أَفْطَرَ فَرِحَ، وَإِذَا لَقِيَ رَبَّهُ فَرِحَ بِصَوْمِهِ.

كُلُّ عَمَلٍ ابْنِ آدَمَ لَهُ، إِلَّا الصَّيَامَ؛ فَإِنَّهُ لِي، وَأَنَا أَجْزِي بِهِ، وَالصَّيَامُ جُنَّةٌ، وَإِذَا كَانَ يَوْمٌ صَوْمٍ أَحَدِكُمْ فَلَا يَرْفُثْ وَلَا يَصْخَبْ، فَإِنْ سَابَّهُ أَحَدٌ أَوْ قَاتَلَهُ، فَلْيَقُلْ: إِنِّي امْرُؤٌ صَائِمٌ. وَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ، لَخُلُوفٌ فَمِ الصَّائِمِ أَطْيَبُ عِنْدَ اللَّهِ مِنْ رِيحِ الْمِسْكِ. لِلصَّائِمِ فَرْحَتَانِ يَفْرَحُهُمَا: إِذَا أَفْطَرَ فَرِحَ، وَإِذَا لَقِيَ رَبَّهُ فَرِحَ بِصَوْمِهِ.

البخاري | المصدر: صحيح البخاري

Signifie : « Toutes les actions des hommes sont pour eux-mêmes, sauf le jeûne, qui est pour moi, et je le récompenserai. Et le jeûne est une protection contre l'enfer et les péchés. Donc, si vous jeûnez, ne dites pas de paroles grossières et ne haussez pas la voix. Et si quelqu'un vous insulte ou se bat avec vous, dites-lui : « Je suis en jeûne. Par Celui qui détient l'âme de Muhammad, l'haleine d'un jeûneur est plus agréable à Dieu que le parfum du musc. Il y a deux moments de joie pour le jeûneur : l'un au moment de l'iftar, et l'autre lorsqu'il rencontrera son Seigneur » .

Riyā al- āli īn, traduction d'Abd Allāh Khāmuṣ al-Harawī, p. 166-106, ouvrage basé sur les paroles du noble Prophète:

إِنَّ فِي الْجَنَّةِ بَابًا يُقَالُ لَهُ : الرِّيَّانُ يُقَالُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ : أَيْنَ الصَّائِمُونَ ؟ هَلْ لَكُمْ إِلَى الرِّيَّانِ ؟ مَنْ دَخَلَهُ لَمْ يَظْمَأْ أَبَدًا فَإِذَا دَخَلُوا أُغْلِقَ عَلَيْهِمْ ، فَلَمْ يَدْخُلْ فِيهِ أَحَدٌ غَيْرُهُمْ.

البخاري (2014)، ومسلم (760)

Signifie : « Au paradis, il y a une porte appelée « Rayyan ». Le jour du Jugement dernier, seuls les jeûneurs y entreront et personne d'autre. On dit : Où sont les jeûneurs ? Les jeûneurs se tiennent debout, et personne d'autre n'y entrera. Lorsqu'ils sont entrés, la porte se ferme et «.personne d'autre n'y entrera

: Et le Messenger d'Allah a, par ailleurs, fait preuve de bonté

مَنْ صَامَ رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ، وَمَنْ قَامَ لَيْلَةَ الْقَدْرِ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ.

المحدث : البخاري

Signifie : Quiconque jeûne le Ramadan par foi et en espérant recevoir une récompense et une rétribution, ses péchés passés seront pardonnés

Selon un hadith rapporté par Abd Allah ibn Umar, qu'Allah soit satisfait d'eux, il a dit : J'ai : entendu le Messenger d'Allah dire

«بني الإسلام على خمس شهادة أن لا إله إلا الله وأن محمدا رسول الله وإقام الصلاة وإيتاء الزكاة وحج البيت وصوم رمضان». متفق عليه .

Traduction : « L'islam est basé sur cinq choses : témoigner qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu le Tout-Puissant et que Muhammad est Son prophète et" envoyé ; accomplir la prière ; « donner la zakat ; et le Hajj à la Maison de Dieu < et le jeûne du mois de Ramadan

Par conséquent, le jeûne du mois de Ramadan n'est pas un élément de la communauté en termes de coutumes et de traditions, mais une adoration que

.Dieu < a rendue obligatoire à la communauté musulmane

Imam Ghazali, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans son livre Ihya' Ulumuddin, tome 6, page 505,

édition de la maison d'édition scientifique et culturelle, a déclaré à ce sujet : Sachez que le jeûne est la moitié de la foi. Ce que le Prophète a dit : Le jeûne est la moitié de la patience. Et .dans un autre hadith, il a dit : La patience est la moitié de la foi

: L'obligation du jeûne du mois béni de Ramadan

Premièrement, concernant la date de l'obligation du jeûne, je dois dire que le jeûne du mois béni de Ramadan a été rendu obligatoire au mois de Cha'ban de la deuxième année de l'Hégire, : et Dieu a adressé à ceux qui croient

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ آمَنُوا قَبْلُ لَكُمْ مِ مِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ
بقره/682

Signifie : Ô croyants, le jeûne vous est rendu obligatoire, tout comme il l'a été pour ceux qui .vous ont précédés, afin que vous soyez pieux

La sagesse du délai dans l'hypothèse du jeûne

Le jeûne a en fait été rendu obligatoire après environ quatorze ans de la mission du Prophète ; au point que le Prophète n'a jeûné le Ramadan que neuf fois, puis il est parti rejoindre le monde .de l'au-delà

Le professeur Abu al-Hasan Nadwi, dans son livre al-Arkān al-Arba'a, p. 301, a également : évoqué la raison de ce retard

La philosophie du retard de l'obligation du jeûne vers le milieu de la période du prophète Muhammad était qu'il ne soit pas perçu comme une chose accidentelle et résultant de l'environnement de La Mecque et de la situation difficile des musulmans là-bas, et qu'elle soit uniquement destinée aux pauvres, aux nécessiteux et aux personnes souffrantes, et que les .riches, les propriétaires de biens et de jardins n'aient pas besoin de jeûner

Conditions of fasting

:Fasting has three types of conditions

Conditions of obligation 1

Conditions of performance 2

:Conditions of obligation of fasting

.Islam: Being a Muslim; fasting is not obligatory for a non-Muslim

.Maturity: Reaching the age of obligation; fasting is not obligatory for a minor

.Sanity: Having sanity; fasting is not obligatory for a madman

در کتاب البحر الرائق طبع دارالمعرفة ج: ٣ ص: 311 چنین نوشته: وَشَرَايُطُهُ ثَلَاثَةٌ شَرْطُ وَجُوبٍ وَهُوَ الْإِسْلَامُ وَالْبُلُوغُ وَالْعَقْلُ كَذَا فِي النَّهَائَةِ وَفَتْحُ الْقَدِيرِ

: L'argument en faveur de ce que nous avons dit est

Dans Darāqī al-Falah, édition de la bibliothèque moderne, vol. 6, p. 328, on lit : (et c'est [le jeûne du mois de Ramadan]) une obligation (wa ṭ'a) pour l'exécution et le rattrapage de celui qui réunit quatre choses (ce sont les conditions pour son imputation, son application et sont appelées les conditions de l'obligation. L'une d'elles est : l'islam, car c'est une condition pour l'application des lois islamiques ; et deuxièmement la raison, car il n'y a pas de discours sans elle ; et troisièmement la majorité, car il n'y a pas d'obligation sans elle

: Conditions de validité du jeûne

Être pur des règles et des lochies. Son accomplissement est considéré comme obligatoire pour une femme si elle est pure des règles et des lochies, donc son accomplissement n'est pas obligatoire pour une femme ayant ses règles ou les lochies

.Vouloir jeûner le mois béni de Ramadan

: Et la preuve de ce que nous avons dit

Dans le livre du jeûne, tome 3, page 311 de l'édition Dar al-Ma'rifah de al-Bahre al-Rayiq, il est : dit

Et le troisième critère de sa validité est l'islam et la pureté des règles et des lochies et la niyyah

(intention). Dans le livre du jeûne, tome 3, page 316 de l'édition Dar al-Ma'rifah de al-Bahre al-Rayiq, il est dit : Et l'intention a été exigée pour distinguer l'adoration de l'habitude

Lois diverses du jeûne : Lois du jeûne des personnes âgées, des malades, des voyageurs et)
(des femmes

: Les hommes et les femmes âgés

La religion de l'islam permet aux personnes âgées qui ne peuvent pas jeûner, de ne pas jeûner
.et de payer une rançon, et de donner à manger à un pauvre pour chaque jour

Dieu dit : « Et sur ceux qui peuvent le faire, une rançon, une nourriture pour les pauvres » (Coran
(2/184

Et pour ceux pour qui le jeûne est difficile et qui ne peuvent pas le faire, il est obligatoire de »
payer une rançon, qui consiste à donner à manger à un pauvre chaque jour, à l'heure du petit-
« .déjeuner et du dîner, ou à donner environ 2 kg de blé pour chaque jour, ou sa valeur